

Les droits et devoirs réciproques:

Le règlement de l'école:

Il comporte une partie générale et une autre plus spécifique aux élèves. Il est nécessaire pour tous d'en prendre bien connaissance et de le signer pour s'engager à le respecter.

À l'école, la lisibilité des règles organisant les activités de la classe et la vie de l'école est travaillée dans le cadre des enseignements moraux et civiques. Ces règles se définissent comme principes pour vivre avec les autres et se traduisent par des actions de participation et de responsabilisation des élèves complémentaires dans chaque classe.

A la maison, un dialogue autour des règles du « bien vivre ensemble », à l'école comme à la maison, permet de donner un plein sens commun à ces principes.

Les règles de politesse et de civilité partagées.

Elles s'entendent entre adultes/enseignants et enfants/élèves dans l'école. Leur apprentissage commence dans la famille: la connaissance du langage de la politesse est attendue des élèves entrant en élémentaire, de même que des pratiques de civilité courante comme dire bonjour, s'adresser poliment à un adulte ou un enfant, attendre son tour, savoir présenter des excuses...